



Droit du travail : avertissement par lettre recommandée

Par **krys75**, le **15/05/2009** à **23:21**

Bonjour,

J'ai reçu ce jour une lettre AR comme valant d'avertissement.

Ce courrier commence comme suit :

"Suite à un entretien du 28 avril 2008, je vous ai fait part des problèmes rencontrés semaine 18".

Cet entretien, c'est moi qu'il a demandé afin d'avoir de l'aide dans mon travail et trouver une solution pour aménager mon poste.

En effet, je suis à ce poste depuis le 1er janvier. Depuis, j'ai la charge de travail qui n'a cessé augmenté. Je commence mes journées à 8h30 pour les terminer vers 19h00 au lieu de 17 h00 Et je prends 1/4 heure pour manger.

Autrement dit, je ne peux pas faire mieux. Je deviens dépressive.

Est-ce légal qu'il utilise un entretien que j'ai provoqué à 12h30 le 28/04/09?

"Les problèmes rencontrés semaine 18" ; C'est à dire la semaine est 1jour 1/2.

Je n'arrive pas à m'adapter à ce poste.

Précision : Je vais avoir 8 ans d'ancienneté et jusqu'ici on ne m'a jamais reproché mon travail.

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement

Krys.